

## *Charte de l'Université Moulay Ismail*

### *De la Diversité au Travail*

## **Notre Devise est le Respect de la Diversité**

L'Université Moulay Ismail en tant qu'établissement public placé sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres, adhère au statut général de la fonction publique qui constitue le cadre institutionnel définissant les règles juridiques et réglementaires relatives aux droits et devoirs des fonctionnaires.

L'Université Moulay Ismail applique les clauses de cette loi en garantissant aux fonctionnaires la diversité de pensées, de styles, d'expériences et favorise une culture basée sur le respect et l'égalité des chances.

L'Université Moulay Ismail s'engage à lutter pour l'égalité de traitement fondée sur :

- Le sexe ;
- L'origine nationale et ethnique ;
- L'âge ;
- L'identité de genre et le mode de vie ;
- L'état civil et la situation familiale ;
- Le handicap et la maladie ;
- Les convictions religieuses ;
- Les opinions politiques et philosophiques.

Cette engagement s'applique dès le recrutement et jusqu'à la fin de l'exercice du fonctionnaire, en particulier dans les situations suivantes :

- Conditions et entretien d'embauche ;
- Planification et conditions de travail ;
- Rémunération et promotion ;
- Accès à la formation ;
- Relations avec les collègues, la hiérarchie et les partenaires.